

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	24

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

DCM n°154/2023 - 1.1.9	Aménagement de liaisons douces (La Haute Harie / rue d'Ancenis et plan d'eau de La Fontaine aux Merles / La Coire) et aménagement de voirie (La Corne de Cerf) - marché public de travaux - consultation d'entreprises
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame HAMON

La commune de VALLONS-DE-L'ERDRE a confié au cabinet BOURGOIS de BETTON (35) des missions de maîtrise d'œuvre pour les trois projets suivants :

- aménagement de la liaison douce 01 (Haute Harie / rue d'Ancenis),
- aménagement de la liaison douce 03 (plan d'eau de la Fontaine aux Merles / La Coire),
- réfection de la voie au lieu-dit La Corne de Cerf.

Les études au stade PRO (études de projet) ont été approuvées par les membres du conseil municipal lors de la séance du 23 mai 2023. Pour rappel, les estimations financières établies par le maître d'œuvre à ce stade sont les suivantes :

Projet	À la charge de la commune	À la charge du Département de Loire-Atlantique
Aménagement de la liaison douce 01	177 579,68 euros HT, soit 213 095,62 euros TTC	
Aménagement de la liaison douce 03	216 013,88 euros HT, soit 259 216,66 euros TTC	
Réfection de la voie au lieu-dit La Corne de Cerf	121 800,53 euros HT, soit 146 160,63 euros TTC	51 100,00 euros HT, soit 61 320,00 euros TTC
TOTAL estimations PRO	566 494,09 euros HT, soit 679 792,91 euros TTC	

À noter qu'une convention technique et financière est en cours d'élaboration par le Département de Loire-Atlantique pour la prise en charge des dépenses relatives aux purges de chaussée à réaliser, au rabotage du tapis d'enrobé existant et à la réalisation d'un nouveau tapis d'enrobé, prestations incluses dans le marché global de travaux porté par la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE.

Au regard de ces estimations, il convient de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Considérant l'homogénéité technique des travaux pour ces trois opérations, le cabinet BOURGOIS propose la publication d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) unique pour ces trois opérations de travaux, dossier dans lequel chaque aménagement serait traité distinctement.

Le marché proposé serait non-alloté considérant qu'un allotissement risquerait de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations relevant très majoritairement de la catégorie de travaux de « voirie et réseaux divers » (VRD). Les variantes ne seraient pas autorisées, afin d'éviter d'être confronté à des propositions techniques trop hétérogènes, et aucune Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) ne serait nécessaire à prévoir.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	40,00 %
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	60,00 %
2-1 - Provenance des fournitures et références fournisseurs	10,00 %
2-2 - Présentation de l'entreprise, pertinence et qualité des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché, mesures proposées par l'entreprise quant à sa disponibilité et sa réactivité en cas de nécessité d'adaptation du projet	10,00 %
2-3 - Modes d'exécution envisagés, reconnaissance du terrain, description des procédés et moyens d'exécution, préparation et phasage du chantier, plans de circulation, méthodologie de réalisation du chantier dans un contexte patrimonial et occupé (commerces, habitations)	25,00 %
2-4 - Planning envisagé et cohérence avec les moyens dédiés au chantier	10,00 %
2-5 - Propreté et sécurité du chantier, indications concernant le développement durable, le recyclage des déblais et des déchets de chantier	05,00 %

Le projet de DCE a été soumis pour avis aux élus référents sur les projets d'investissement et les gros travaux le 07 juillet 2023.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération numéro 121/2023 en date du 23 mai 2023 portant approbation du projet d'aménagement de la voie du lieu-dit La Corne de Cerf au stade PRO (études de projet),

Vu la délibération numéro 122/2023 en date du 23 mai 2023 portant approbation du projet de création des liaisons douces 01 (Haute Harie / rue d'Ancenis) et 03 (Plan d'eau de la Fontaine aux Merles / La Coire) au stade PRO (études de projet),

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux pour l'aménagement des liaisons douces 01 et 03 et l'aménagement de la voie au lieu-dit La Corne de Cerf ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits sur le compte 2315-1010 (aménagement de liaisons douces) et sur le compte 2315-4100 (Bonneœuvre - voirie) du budget 2023 de la commune.

Délibération publiée le 25 juillet 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frank GUILLAUMEUX**



Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
ID : 044-200078079-20230717-DCM_154_2023-DE

